



Conseil général

Procès-verbal de la séance du
9 décembre 2021 à 20.00 heures,
Salle de gym, Siviriez

Président : M. Gérard Toffel

Présent/e/s : *Conseil général* :

Mmes et MM. Eric Baudois, Louis Bérard, Martine Bosson, Alexandre Bourqui, Laurent Carrel, Frédéric Conus, Stéphanie Corminboeuf, Nicolas Currat, Matthieu Deillon, Christine Dumas, David Dumas, François Equey, Damien Gilliard, Jonas Giroud, Fabien Gobet, Benoît Guillaume, Marie-Claire Jaquier, Manon Jaquier, Michel Maillard, Nicolas Oberson, Pierre-Alain Pittet, Christine Pochon, Julien Rouiller, Christian Ruffieux, Justine Ruffieux, Philippe Steinhauer, Gérard Toffel

Conseil communal :

Mmes et MM. Eliane Clerc, Pierre Alain Coquoz, Pascal Cosandey, Tania Dumas, Daniel Girard, René Gobet, Emmanuel Jaquier, Paul Maillard, Antonio Molettieri

Excusé/e/s : Mme Chantal Davet et M. Blaise Grand



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 octobre 2021
3. Budgets 2022
 - 3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements
 - 3.2. Demande de crédit de CHF 300'000.00 pour la réfection de la toiture de la Halle de gym (partie AES et galerie) et du remplacement de la chaudière (Message 4)
 - 3.3. Demande de crédit de CHF 75'000.00 pour la rénovation partielle de l'auberge du Lion d'Or (Message 5)
 - 3.4. Demande de crédit de CHF 150'000.00 pour la rénovation des chambres d'hôtel de l'auberge du Lion d'Or (Message 6)
 - 3.5. Demande de crédit de CHF 125'000.00 pour la création d'une salle d'école sur le site de Prez-vers-Siviriez (Message 7)
 - 3.6. Demande de crédit complémentaire de CHF 75'000.00 pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier à la Route de Brenles (Message 8)
 - 3.7. Demande de crédit de CHF 63'000.00 pour l'achat d'une désherbeuse à eau chaude (Message 9)
 - 3.8. Demande de crédit de CHF 140'000.00 pour le développement de projets d'Espace communautaire et d'habitat intergénérationnel (Message 10)
 - 3.9. Demande de crédit de CHF 150'000.00 pour l'établissement d'un Mémoire en matière de constructions (Message 11)
 - 3.10. Demande de crédit de CHF 1'000'000.00 pour l'équipement de la zone d'activité, secteur « En Jogne » (Message 12)
 - 3.11. Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2022
4. Présentation du plan financier
5. Approbation du Règlement du Conseil général (RCG) (Message 13)
6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association des communes pour l'adduction d'eau de la Glâne Sud-Ouest (Message 14)
7. Approbation des nouveaux statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Glâne (Message 15)
8. Approbation des nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse (Message 16)
9. Commission Infrastructures scolaires (Message 17)
10. Divers



INTRODUCTION DE MONSIEUR GÉRARD TOFFEL, PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

9 décembre 2021, qui aurait pensé que les lettres grecques Delta et Omicron tiendraient le haut de l'affiche en cette période propice aux réjouissances et à la fête ? Pas grand monde me semble-t-il. Ce soir, notre Conseil général va laisser les lettres de côté puisque, si l'on dit budget, on pense immédiatement chiffres. Mais avant de nous plonger dans les méandres des charges et des produits, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue. Je salue particulièrement M. le Syndic, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, vous toutes et tous chers collègues du Conseil général.

Bienvenue aux membres de l'administration :

Mmes Véronique Moret, secrétaire communale, Sophie Gavillet, responsable du diaporama et Maryline Clerc, nouvelle caissière communale ainsi que M. Bertrand Guillaume, technicien communal. Merci aux employés communaux pour la mise en place de la salle avec le respect des mesures sanitaires, à M. Raphaël Giroud pour la sonorisation et aux jeunes qui seront les porteuses des micros : Mmes Auriane Corminboeuf et Garance Pittet.

Bienvenue au public.

Pour la presse, sont présents :

- M. Charles Grandjean de « La Liberté »*
- M. Valentin Castella de « La Gruyère »*
- M. Dominique Ayer de la « Feuille Fribourgeoise » est excusé.*

Le menu est dense. Les divers sujets ont été débattus dans les groupes et vous en avez toutes et tous une bonne connaissance. Dès lors, merci d'être concis dans vos interventions. Je rappelle que le vote est individuel. On s'exprime après avoir fait une pesée d'intérêts en ayant toujours à l'esprit le bien commun.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président rappelle que les membres du Conseil général ont été convoqués par courriel en date du 18 novembre 2021 par l'administration communale, par affichage aux piliers publics ainsi que par publication dans la Feuille officielle n° 47 du 26 novembre 2021. Il mentionne également que les différents documents liés à la séance ont été déposés sur le site internet communal dans les délais prévus, soit 20 jours avant notre rencontre.

M. le Président souligne que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que l'enregistrement sera effacé après l'approbation dudit procès-verbal.

La Convocation ne suscitant aucune remarque, M. le Président déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.



APPEL NOMINAL

M. le Président passe la parole à Mme Véronique Moret pour l'appel nominal des Conseillères et Conseillers généraux. Il souligne que deux personnes se sont excusées : Mme Chantal Davet ainsi que M. Blaise Grand.

Il ressort de la liste des présences que 28 Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'article 44 de la Loi sur les Communes (LCo), le Conseil général est apte à délibérer.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président rappelle que les scrutatrices et scrutateurs sont Mmes Marie-Claire Jaquier, Christine Pochon et M. Benoît Guillaume. M. Pierre-Alain Pittet, Vice-président, est le secrétaire du Bureau.

M. le Président indique qu'une demande de modification a été déposée par le groupe « Unis pour Siviriez » au sujet du point 3 : *Budgets 2022*. Le préambule est le suivant :

Point 3.1 : Les présentations générales du budget de fonctionnement et du budget des investissements sont liés

Point 3.11 : Les vote finaux du budget de fonctionnement et du budget des investissements sont également liés.

La proposition est de séparer ces deux budgets.

Point 3.1 : Présentation du budget de fonctionnement

Point 3.2 : Vote du budget de fonctionnement

Point 3.3 : Budget des investissements

Du point 3.3 au point 3.11: Présentation des demandes de crédits

Point 3.12 : Vote sur le budget des investissements

M. le Président mentionne que le Bureau a accepté cette demande qui clarifie le déroulement de la séance. Toutefois, on s'en tiendra à la numérotation indiquée dans la convocation. On insérera simplement l'approbation du budget de fonctionnement avant la présentation des investissements.

VOTE / DÉCISION

C'est à l'unanimité des membres présents que le Conseil général valide la modification de l'ordre du jour.



2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 14 OCTOBRE 2021

Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, M. le Président le soumet sans transition au vote.

VOTE / DÉCISION

C'est à l'unanimité des membres présents que le Conseil général approuve le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021.

M. le Président remercie Mme Véronique Moret pour la rédaction de ce procès-verbal.

3. BUDGETS 2022

3.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

M. le Président passe la parole à M. Pierre Alain Coquoz, Conseiller communal en charge du dicastère « Finances et Ordre public », pour la présentation du budget de fonctionnement.

Au préalable, M. Pierre Alain Coquoz tient à remercier Mme Maryline Clerc, notre nouvelle Responsable des finances, et M. Bertrand Guillaume, Responsable du Service technique, pour tout le travail fourni ainsi que pour leur engagement.

Compte de résultats

Remarques générales, préambule

Le budget de fonctionnement 2022 (désormais compte de résultats) est établi pour la première fois selon le référentiel comptable MCH2. Les principaux changements apportés sont les suivants :

- *Amortissements calculés sur la durée de vie des différents actifs composant le patrimoine administratif. Par le passé, les amortissements correspondaient à l'amortissement des dettes financières (pas de dette = pas d'amortissement).*
- *Classification administrative différente de certaines dépenses : par exemple dépenses relatives aux immeubles administratifs dans le chapitre 0 Administration (précédemment sous chapitre 9 Finance et impôts), amortissements présentés dans les différents chapitres plutôt que dans le chapitre 9 sous un seul compte.*

L'ordonnance sur les finances communales (OFCo), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, a obligé la Commune à procéder à un inventaire des biens corporels et incorporels du patrimoine administratif à leur valeur initiale d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements calculés en considérant leur durée d'utilisation (art. 44 al 1 OFCo). La recherche historique d'acquisition a été faite sur 20 ans (art. 44 al. 2 OFCo). La différence entre la valeur résiduelle calculée et la valeur comptable à fin 2021 constitue la réserve de réévaluation. Celle-ci doit être dissoute linéairement au maximum sur dix ans, une prolongation pouvant être accordée pour des motifs valables (art. 45, al. 2 et 3 OFCo).



Commune de Siviriez

La comparaison du budget 2022, du budget 2021 et du réalisé 2020 est difficile compte tenu des changements apportés par MCH2, raison pour laquelle la présentation des chiffres comparatifs n'est pas possible cette année. La présentation des charges par nature permet néanmoins d'apprécier l'évolution des dépenses et recettes.

Commentaires sur le budget : charges par nature		budget 2022	budget 2021	effectif 2020
Charges				
Autorités et commissions	1)	150'710.00.-	139'400.00.-	112'738.15.-
Charges de personnel	2)	1'225'294.00.-	1'172'120.00.-	1'044'517.35.-
Biens, services et marchandises	3)	2'663'952.00.-	2'033'470.00.-	1'850'097.05.-
Intérêts passifs		20'000.00.-	8'000.00.-	31'891.71.-
Charges liées au patrimoine financier	4)	90'370.00.-	0.00.-	0.00.-
Amortissements	5)	1'021'500.00.-	37'700.00.-	62'700.00.-
Charges liées canton	6)	2'666'111.90.-	2'521'590.75.-	2'454'699.40.-
Charges liées associations de communes	7)	2'603'816.65.-	2'524'825.55.-	2'210'984.35.-
Aides et subventions		118'500.00.-	167'940.00.-	1'672'524.45.-
Attributions aux fonds et financements spéciaux		89'739.00.-	320'420.00.-	571'238.45.-
Imputations internes		0.00.-	47'000.00.-	47'000.00.-
Total des charges		10'649'993.55.-	8'972'466.30.-	10'058'390.91.-

Commentaires sur le budget : produits par nature		budget 2022	budget 2021	effectif 2020
Produits				
Revenus fiscaux		6'044'500.00.-	5'753'198.00.-	6'191'908.65.-
Revenus financiers	8)	487'300.00.-	362'800.00.-	388'471.75.-
Taxes, émoluments, produits des ventes		1'720'728.00.-	1'804'980.00.-	1'731'089.86.-
Parts à des recettes cantonales, collectivités et subventions	9)	1'008'209.00.-	839'313.00.-	172'481.90.-
Participations et remboursements de collectivités		0.00.-	0.00.-	16'625.00.-
Autres participations et subventions		0.00.-	0.00.-	137'099.65.-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		126'375.00.-	0.00.-	1'557'225.00.-
Prélèvement sur réserve de réévaluation	5)	715'500.00.-	0.00.-	0.00.-
Imputations internes		0.00.-	47'000.00.-	47'000.00.-
Total des produits		10'102'612.00.-	8'807'291.00.-	10'241'901.81.-
Excédent des charges (-) / produits		- 547'381.55.-	- 165'175.30.-	183'510.90.-

1) Autorités et commissions

Augmentation des dépenses par rapport au budget 2021 eu égard à la mise en place du Conseil général et des commissions.

2) Charges de personnel

1.5 équivalent plein temps supplémentaire par rapport à 2020 (+1.0 au budget 2021, +0.5 au budget 2022).

3) Biens, services et marchandises

L'augmentation des dépenses de CHF 600'000.00 en chiffres ronds par rapport au budget 2021 est imputable pour l'essentiel aux coûts de réfection et d'entretien courants et aux prestations de services et honoraires. Voir commentaires sous classification administrative ci-dessous.

4) Charges liées au patrimoine financier

Pour l'essentiel, des travaux d'entretien de l'immeuble La Richozière.



5) Amortissements, prélèvement sur réserve de réévaluation

Comme mentionné en préambule, un inventaire du patrimoine administratif a été réalisé considérant les dépenses réalisées durant les 20 dernières années. Pour les principales positions du patrimoine administratif, les durées de vie retenues pour le calcul des amortissements sont les suivantes :

➤ Routes et trottoirs	25 ans
➤ Réseau d'eau potable	50 ans
➤ Conduites, collecteurs eaux usées	80 ans
➤ Bâtiments du patrimoine administratif	20 à 40 ans

La réserve de réévaluation (différence entre valeur comptable estimée à fin 2021 et valeur résiduelle calculée des investissements réalisés durant les 20 dernières années) est utilisée pour réduire le coût des amortissements.

6) Charges liées canton

En comparaison du budget 2021, les charges en provenance du canton progressent de 5.73% en 2022 (2.72% en 2021).

7) Charges liées associations de communes

L'augmentation des dépenses par rapport au budget 2021 se monte à 3.13% (14.2% en 2021 par rapport à 2020).

8) Revenus financiers

Les revenus financiers (produits des intérêts, produits des immeubles du patrimoine administratif et financier) intègrent un résultat sur les ventes de terrains estimées à hauteur de CHF 150'000.00.

9) Parts à des recettes cantonales, collectivités et subventions

Péréquation des besoins et des ressources de CHF 797'607.00 (budget 2021 CHF 635'067.00). Notre indice du potentiel fiscal (IPF), base du calcul de la péréquation des ressources est de 73,65 (taux très proche de Vuisternens-devant Romont : 73,02 mais bien inférieur à Romont : 86,22, Ursy : 80,62, Villaz : 78,73).

Commentaires sur le budget : classification administrative

Les chiffres de l'année précédente sont indiqués à titre informatif uniquement compte tenu des remarques ci-dessus.

	Budget	Budget	Effectif
0 Administration	-885'945.00.-	-807'450.00.-	-732'040.61.-

Le budget 2022 considère 0.5 équivalent plein temps supplémentaire pour l'administration par rapport au budget 2021. Des frais particuliers (CHF 42'200.00) sont considérés pour les parchets communaux à la suite du remaniement intervenu en automne 2021.

1 Ordre public	-111'531.30.-	-113'922.60.-	-107'832.15.-
-----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Notre participation au CSPI Glâne Est selon budget passe à CHF 87'271.20 contre CHF 67'710.00 au budget 2021.



2 Enseignement et formation

-3'226'476.40 -2'901'573.55 -2'823'188.03.-

La progression des dépenses est imputable aux charges liées ainsi qu'à des dépenses d'entretien des bâtiments scolaires (Siviriez, Chavannes-les-Forts en particulier).

3 Culte, culture et loisirs

-219'094.95 -346'984.10 -294'944.72

Quelques dépenses présentées sous ce chapitre jusqu'ici figurent désormais sous d'autres chapitres (La participation aux dépenses du conservatoire figure désormais sous le chapitre 2).

4 Santé

-1'089'625.45 -1'011'991.45 -952'245.50

Pour l'essentiel, des charges liées en progression selon nos commentaires plus haut.

5 Affaires sociales

-1'104'141.65 -1'026'242.60 -980'442.80

Commentaire identique au précédent.

6 Transports et communications

-858'718.00 -455'172.00 -416'527.60

La charge d'amortissement, déduction faite de l'utilisation de la réserve de réévaluation, s'établit à CHF 123'500.00 (routes et trottoirs, véhicules voirie, voirie bâtiment). Les dépenses selon budget considèrent plusieurs études et un inventaire des routes communales pour un total de CHF 128'000.00.

7 Protection et aménagement du territoire

-240'349.65 -220'620.00 -132'910.45

Le chapitre de l'approvisionnement en eau (710) fait figurer un excédent de produit de CHF 129'500.35 considérant le résultat de ventes d'eau aux clients extérieurs à la Commune. Des frais d'entretien conséquents (CHF 240'000.00) sont considérés, nécessitant l'utilisation à hauteur de CHF 126'375.00 de la réserve de renouvellement. Le résultat du chapitre 720 Traitement des eaux usées permet une attribution à la réserve de renouvellement (fonds financements spéciaux) de CHF 89'739.00. Le chapitre 730 Gestion des déchets présente un taux de couverture de 83.64%. Dans l'aménagement du territoire (790), des honoraires de tiers sont considérés pour faire face aux nombreux défis posés à la commune (assainissement des sites contaminés, plan d'aménagement, etc.).

8 Economie

-12'168.15 -6'760.00 -4'135.22

Le résultat dégagé par le rendement des panneaux photovoltaïques (CHF 52'000.00) n'a pas été attribué à la réserve de renouvellement compte tenu du résultat du compte de fonctionnement. Aucun amortissement n'a été considéré sur le réseau CAD du fait de l'excédent de charges dégagé. La valeur au bilan à fin 2021 de la centrale de chauffe sera entièrement amortie.

9 Finances et impôts

+7'200'669.00+6'725.541.00+6'627'777.98

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques a été calculé à partir de la statistique fiscale de la période 2019 (correspondant à l'état des taxations effectuées au 30 juin 2021) sur la base des indications fournies par le Service cantonal des contributions. La même remarque vaut pour les personnes morales. Les impôts spéciaux (mutations, prestations en capital, gains immobiliers et plus-values) ont été estimés en considérant les recettes moyennes des trois dernières années.



Ce chapitre considère en outre, pour les montants significatifs, la péréquation financière intercommunale des ressources et des besoins (CHF 797'607.00), la contribution immobilière (CHF 320'000.00), la part de l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur (CHF 175'000.00). Le rendement des immeubles du patrimoine financier est réduit du fait des coûts d'entretien et de rénovations à entreprendre à l'immeuble La Richozière.

Conclusions

L'introduction de MCH2 oblige la Commune à considérer des amortissements économiques sur son patrimoine administratif estimés à CHF 1'021'500.00, montant en partie compensé par un prélèvement sur la réserve de réévaluation (CHF 715'500.00). L'absence (ou presque) de dettes a entraîné jusqu'ici des amortissements obligatoires (CHF 37'700.00 pour budget 2021, effectif 2020 et 2019) sans aucun rapport avec les investissements réalisés durant les dernières années et les valeurs comptables du patrimoine administratif.

L'excédent des charges de près de CHF 550'000.00 va obliger la Commune à rechercher des solutions pour réduire les dépenses, augmenter les recettes. Ceci est d'autant plus nécessaire que des dépenses supplémentaires sont annoncées.

M. le Président remercie M. Pierre Alain Coquoz pour ses explications.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président passe la parole à M. Alexandre Bourqui, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite commission.

Les membres de la Commission financière se sont réunis pour examiner les budgets de fonctionnement et des investissements élaborés par le Conseil communal pour l'année 2022.

Budget de fonctionnement - Rapport de la majorité

Tous les chapitres du budget de fonctionnement ont été examinés. Malheureusement, la comparaison avec le budget 2021 et les comptes 2020 n'est pas possible compte tenu de la mise en place de MCH2. La comparaison par nature demeure possible et a été faite par le Conseil communal. M. Pierre Alain Coquoz, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, a répondu aux diverses questions posées par la Commission financière.

Le budget de fonctionnement présente un excédent de charges de CHF 547'381.55.-, excédent supérieur de l'ordre de CHF 380'000.00 en chiffres ronds par rapport au budget 2021.



Les recettes sont en hausse de CHF 1'295'000.00, dont

- CHF 715'500.00 provenant des réserves de réévaluation
- CHF 291'000.00 des revenus fiscaux
- CHF 169'000.00 provenant des recettes liées
- CHF 124'500.00 des revenus financiers, intégrant la vente d'une parcelle à CHF 150'000.-
- CHF 126'000.00 de prélèvements sur des fonds spéciaux (réserves)
- CHF 84'000.00 en baisse des taxes et émoluments
- CHF 47'000.00 en baisse des imputations internes

Les charges sont en hausse de CHF 1'677'000.00, dont

- CHF 984'000.00 d'amortissements
- CHF 630'000.00 pour les biens, services et marchandises
- CHF 223'000.00 de charges liées cantonales et régionales
- CHF 90'000.00 de charges liées à notre patrimoine financier
- CHF 53'000.00 de charges de personnel
- CHF 12'000.00 d'intérêts passifs
- CHF 11'000.00 liés à nos autorités
- CHF 49'000.00 en baisse pour les aides et subventions
- CHF 47'000.00 en baisse pour les imputations internes
- CHF 230'000.00 en baisse pour les attributions aux fonds spéciaux

Le déficit de CHF 547'000.00 peut s'expliquer par CHF 269'000.00 liés à MCH2, CHF 54'000.00 pour les charges liées cantonales et régionales, le solde de CHF 224'000.00 étant lié à notre fonctionnement.

Nos revenus fiscaux sont en hausse de 5.1% (CHF 291'000.00).

Les charges liées, après déductions des recettes liées, augmentent de 1.3% (CHF 55'000.00).

Les charges d'amortissements, de prélèvements sur fonds spéciaux et d'imputations internes, après utilisation des réserves, sont en baisse de 33.5% (- CHF 136'000.00).

Les revenus financiers des taxes, des émoluments et des ventes sont en hausse de 1.9% (CHF 40'000.00).

Les charges communales sont en hausse de 19.4% (CHF 695'000.00), dont CHF 630'000.00 pour les biens, services et marchandises.

Selon les informations reçues, le budget est prévu large et il est probable que toutes les dépenses budgétisées ne puissent être réalisées. La Commission financière préférerait avoir un budget plus réaliste et fidèle à ce qui sera dépensé. Il faut impérativement pour les années futures limiter les dépenses et économiser où cela est possible afin de retrouver des budgets équilibrés. Les amortissements requis par MCH2 ont pour effet d'aggraver nos déficits. Si tous les investissements présentés ce soir sont acceptés, le budget 2023 devra compter avec environ CHF 93'000.00 d'amortissements supplémentaires ! Par ailleurs les CHF 98'000.00 d'études, les CHF 30'000.00 d'inventaire des routes et les CHF 30'000.00 d'honoraires pour l'assainissement des sites contaminés ne sont que le début, puisque qu'il en découlera très certainement des crédits d'investissement et des amortissements supplémentaires aux budgets futurs de fonctionnement.



La Commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement 2022. Cependant, elle appelle le Conseil communal à limiter les dépenses où cela est possible et à envisager les mesures d'économies pour les années futures.

Conclusion

La Commission financière s'est prononcée de manière partagée sur le préavis à donner. Conformément au règlement d'exécution de la loi sur les communes, article 14ter, ce préavis est soutenu par la majorité de la commission et la minorité de la commission présentera un rapport de minorité juste après. La Commission financière dans son ensemble réitère sa demande au Conseil communal d'examiner toutes les possibilités de réduire les dépenses. Les charges d'amortissements de nos investissements et l'augmentation des dépenses du canton et du district vont grever de manière importante les finances communales.

Nous tenons à remercier le Conseil communal pour le travail accompli pour les budgets, au soin apporté aux messages que nous avons reçus et à la transparence envers notre commission.

M. le Président remercie M. Alexandre Bourqui et donne la parole à M. Louis Bérard pour le rapport de la minorité.

Budget de fonctionnement – Rapport de la minorité

La Commission financière est très partagée sur la question et il en résulte un rapport minoritaire. Les chiffres présentés dans le rapport majoritaire restent valables et ne vont pas être repris dans le rapport minoritaire. Nous préavisons défavorablement le budget de fonctionnement 2022 de la Commune pour les raisons suivantes :

- *La Commune doit engager dès à présent des mesures d'économies afin de tendre à l'équilibre budgétaire. Cette demande a déjà été mentionnée à diverses reprises dans les rapports de la commission financière précédente.*
- *Il est important de montrer à la population un signal clair indiquant que nous devons tout faire pour limiter les charges.*
- *La Commune a un devoir d'exemplarité envers la population en équilibrant son budget.*
- *Vu le nombre d'études présenté au budget, le Conseil doit faire une priorisation dans les objets afin de ne pas toutes les réaliser en 2022.*
- *Si la Commune continue sur cette évolution des charges, elle n'aura pas d'autres choix que d'augmenter les impôts, mesure que nous ne souhaitons pas.*

De manière générale, les positions de la majorité et de la minorité se rejoignent quant au besoin d'action sur les dépenses communales. La divergence porte sur le moment à réaliser ces économies, soit maintenant pour la minorité et dans le budget 2023 pour la majorité.

M. le Président remercie M. Louis Bérard et ouvre la discussion.



Commune de Siviriez

M. Christian Ruffieux remarque que, concernant les impôts sur les personnes morales, une nette diminution est « annoncée » et se demande d'où provient une telle perte d'impôts, soit en 2021 : CHF 171'000.00 et en 2022 : CHF 70'000.00.

M. Pierre Alain Coquoz souligne que, comme pour les personnes physiques, nous recevons les statistiques du Service cantonal des contributions et de ce fait, nous avons dû réduire nos recettes fiscales en fonction des informations données par ledit service.

M. Michel Maillard, au nom du groupe « Unis pour Siviriez », indique avoir étudié le budget de fonctionnement 2022 qui a été présenté par M. Pierre Alain Coquoz.

En préambule, le groupe remercie le Conseil communal et M. Pierre Alain Coquoz en particulier, le personnel communal et la Commission financière pour l'important travail réalisé afin de présenter ce budget sous cette nouvelle forme, compatible avec les exigences de MCH2.

Le résultat évidemment préoccupe beaucoup car le déficit annoncé est particulièrement important. Toutefois, il importe de prendre un peu de recul et de voir comment les choses vont évoluer. La comparaison avec des communes ayant une taille et une situation en rapport nous donnera aussi des éléments de benchmarking.

Les dépenses liées, notamment celles des associations intercommunales, sont importantes et le groupe dit sa crainte devant l'ampleur des projets et surtout de leurs coûts et de leurs conséquences pour les communes et la nôtre en l'occurrence.

Sur la base des explications données, le groupe « Unis pour Siviriez » donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2022 qui a été présenté ce soir.

M. Christian Ruffieux, au nom du groupe « Ensemble vers l'avenir », souligne également l'importance de trouver un équilibre afin de pouvoir préserver le bien-être de la population de notre Commune. La surveillance des dépenses est nécessaire ainsi que la surveillance de l'impact sur les investissements futurs par rapport aux charges à venir. Majoritairement, le groupe « Ensemble vers l'avenir » préavise ce budget favorablement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président met au vote le budget de fonctionnement 2022.

VOTE / DÉCISION

C'est à la majorité des voix (26 OUI / 2 NON) que le Conseil général valide le budget de fonctionnement.



3.2 DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 300'000.00 POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA HALLE DE GYM (PARTIE AES ET GALERIE) ET DU REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE

M. le Président donne la parole à M. Paul Maillard, Conseiller communal en charge du dicastère « Aménagement du territoire et Energie ».

Chaque membre a pu prendre connaissance du message joint à la convocation, message comportant tous les détails de l'investissement demandé. Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président passe la parole à M. Nicolas Currat, Membre de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 97 alinéa 1, lettre b de la Loi sur les communes, la Commission financière a examiné le message établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis au Conseil général.

Le Conseil communal a demandé plusieurs offres pour le poste principal et s'est basé sur des estimations réalistes pour les autres postes. Le montant du crédit demandé de CHF 300'000.00 ressort de l'offre jugée la plus économique.

Le Conseil communal a calculé l'amortissement à 4%, soit CHF 12'000.00 par an, imputable au budget de fonctionnement. Le crédit sera financé par nos disponibilités ou par un emprunt. La subvention possible de CHF 36'000.00 n'est pas comptée dans le crédit et pourra alléger la charge financière de la Commune.

La Commission financière préavise favorablement la demande de crédit faite par le Conseil communal.

M. le Président remercie M. Nicolas Currat pour la lecture de ce rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il soumet cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION

C'est à l'unanimité que le Conseil général valide la demande de crédit de CHF 300'000.00 pour la réfection de la toiture de la halle de gym (partie AES et galerie) et pour le remplacement de la chaudière.



3.3 DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 75'000.00 POUR LA RÉNOVATION PARTIELLE DE L'AUBERGE DU LION D'OR

M. le Président passe la parole à M. Pascal Cosandey, Conseiller communal en charge du dicastère « Bâtiments et Constructions ».

Chaque membre a pu prendre connaissance du message joint à la convocation, message comportant tous les détails de l'investissement demandé. Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président passe la parole à M. Frédéric Conus, Membre de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 97 alinéa 1, lettre b de la Loi sur les communes, la commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis au Conseil général.

Le Conseil communal s'est basé sur des estimations de projets similaires pour cette réfection. Le montant du crédit de CHF 75'000.00 est réaliste. La rénovation partielle de notre auberge est nécessaire et il est opportun de le faire lors du changement de tenancier.

Le Conseil communal a calculé l'amortissement à 5%, soit CHF 3'750.00 par an, imputable au budget de fonctionnement. Le crédit sera financé par nos disponibilités ou par un emprunt.

La Commission financière préavise favorablement la demande de crédit faite par le Conseil communal.

M. le Président remercie M. Frédéric Conus pour la lecture de ce rapport et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION

C'est à l'unanimité que le Conseil général valide cette demande de crédit de CHF 75'000.00 pour la rénovation partielle de l'auberge du Lion d'Or.



3.4 DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 150'000.00 POUR LA RÉNOVATION DES CHAMBRES D'HÔTEL DE L'AUBERGE DU LION D'OR

M. le Président passe la parole à M. Pascal Cosandey, Conseiller communal en charge du dicastère « Bâtiments et Constructions ».

Chaque membre a pu prendre connaissance du message joint à la convocation, message comportant tous les détails de l'investissement demandé.

M. Pascal Cosandey précise que « les chambres actuelles sont vétustes et mal équipées et qu'elles ne répondent plus aux normes actuelles. Lesdites chambres ne sont même pas équipées de WC et douche. De ce fait, il est compréhensible que les clients qui visitent ces lieux repartent sans avoir réservé ne serait-ce qu'une nuit.

Mme Sylvianne et M. Norbert Brodard, nos tenanciers, souhaitent que la rénovation de ces chambres se fassent depuis plusieurs années, mais ce projet a toujours été repoussé vu qu'ils arrivaient en fin de bail.

Nous devons être contents d'avoir trouvé un repreneur pour notre restaurant en cette période de pandémie. Ce jeune couple qui se lance mérite qu'on le soutienne pour qu'il puisse se diversifier.

Les demandes pour des chambres d'hôtel sont là, mais les clients veulent de la qualité à un prix raisonnable.

L'Office du tourisme m'a confirmé qu'il y a de la demande et serait très heureux de remettre à jour les informations sur l'Auberge du Lion d'Or et ainsi promouvoir celui-ci.

Je sais que beaucoup de personnes ne comprennent pas que le loyer n'ait pas été augmenté pour cet investissement, mais le domaine de la restauration est au plus mal depuis bientôt 2 ans avec le COVID, et de ce fait, une augmentation aurait été un frein à trouver un quelconque repreneur. Pour information, le Conseil communal a été abordé par, uniquement, deux personnes intéressées par notre auberge.

De plus, si nous ne faisons rien, c'est une perte de valeur pour le bâtiment. Donnons une plus-value pour notre Commune et notre région avec cet investissement.

Sainte Marguerite Bays attire de plus en plus de pèlerins dans notre Commune. Je suis persuadé que certains seraient heureux de pouvoir passer une nuit ou plus dans ces chambres et pouvoir profiter au maximum de notre belle Commune.

Le Conseil communal vous demande d'accepter cet investissement.



RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président passe la parole à M. Fabien Gobet, Membre de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 97 alinéa 1, lettre b de la Loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis au Conseil général.

Le Conseil communal s'est basé sur des estimations de projets similaires. Le montant du crédit de CHF 150'000.00 nous semble sous-estimé vu la configuration du bâtiment et l'importance des travaux.

Le Conseil communal a calculé l'amortissement à 5%, soit CHF 7'500.00 par an, imputable au budget de fonctionnement. Le crédit sera financé par nos disponibilités ou par un emprunt. Le Conseil communal n'a pas prévu d'adapter le loyer du futur tenancier une fois les chambres rénovées, bien que cet investissement apporte une plus-value à l'auberge.

La volonté de la part du Conseil communal de louer les chambres demeure. Cependant, il serait nécessaire d'avoir une vision à long terme des besoins hôteliers pour la région afin de savoir si les chambres rénovées pourront être louées et correspondent à un réel besoin. Cet investissement représente également un risque pour la Commune si le bail devait être rompu.

La Commission financière préavise défavorablement la demande de crédit faite par le Conseil communal.

M. le Président remercie M. Fabien Gobet pour la lecture de ce rapport et ouvre la discussion.

Mme Manon Jaquier, au nom du groupe « Unis pour Siviriez », se demande quelle est la demande et quelle est l'offre de location de chambres dans la région. Des choses se construisent, actuellement à Romont, De ce fait, nous sommes dans l'inconnu. Le réaménagement des chambres à l'étage, sans réfléchir à celles des combles, n'est pas idéal. Il faut avoir une réflexion globale. L'état actuel des chambres ne favorise pas leur location, nous en sommes conscients. A ce stade, sauf erreur, aucun contrat n'a encore été signé avec le futur locataire du Lion d'Or. La rénovation des chambres n'est donc pas une obligation contractuelle. Est-ce que le repreneur compte sur la location de ces chambres pour assurer un chiffre d'affaires ou est-ce que l'intendance est plutôt une encouble ? Nous pensons qu'une discussion avec un tenancier établi est préférable plutôt que de précipiter cela. Le groupe « Unis pour Siviriez » donne un avis défavorable pour cet investissement. Des réflexions plus complètes sont nécessaires.

M. René Gobet comprend les soucis émis mais il souligne que le Conseil communal est très heureux d'avoir trouvé un tenancier qui plus est motivé. Ledit tenancier tient à travailler avec ces chambres. Etudier le besoin en Glâne est très difficile. Le Conseil communal souhaite donner un outil conséquent à la famille Poncet.



M. Christian Ruffieux, au nom du groupe « Ensemble vers l'avenir », relève qu'un point négatif est que le montant des travaux est basé sur un devis qui date. De ce fait, il y a une incertitude par rapport à ce chiffre. En revanche, nous pensons que le manque de chambres dans la Glâne est évident. Il mentionne que la proposition du Conseil communal de rénover, dans un premier temps, le 1^{er} étage est une bonne suggestion. Nous pensons qu'il est opportun d'encourager de jeunes entrepreneurs afin de pouvoir garder cet établissement. Ladite auberge est essentielle pour notre Commune. Le groupe « Ensemble vers l'avenir » est majoritairement favorable à cet investissement.

M. Louis Bérard, à titre personnel, estime que la rénovation de ces chambres est une bonne chose mais qu'il serait judicieux de trouver un juste milieu. CHF 150'000.00.00 sont, selon lui, un peu sous-estimés actuellement. Il pense que le nouveau tenancier pourrait également fournir « un effort » quant au montant de location s'il est vraiment intéressé à mettre en valeur ces chambres.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION

C'est à la majorité des voix (13 OUI / 15 NON) que le Conseil général refuse cette demande de crédit de CHF 150'000.00 pour la rénovation des chambres d'hôtel de l'auberge du Lion d'Or.

3.5 DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 125'000.00 POUR LA CRÉATION D'UNE SALLE D'ÉCOLE SUR LE SITE DE PREZ-VERS-SIVIRIEZ

M. le Président passe la parole à M. Antonio Molettieri, Conseiller communal en charge du dicastère « Ecoles et Petite enfance ».

Chaque membre a pu prendre connaissance du message joint à la convocation, message comportant tous les détails de l'investissement demandé. Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président passe la parole à Mme Manon Jaquier, Membre de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 97 alinéa 1, lettre b de la Loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis au Conseil général.

Le Conseil communal a demandé plusieurs offres pour les postes principaux pour la classe supplémentaire à Prez et se base sur des estimations réalistes pour les autres. Le montant du crédit demandé de CHF 125'000.00 ressort de l'offre jugée la plus économique.



Commune de Siviriez

Le Conseil communal a calculé l'amortissement à 10%, soit CHF 12'500.00 par an, imputable au budget de fonctionnement. Le crédit sera financé par nos disponibilités ou par un emprunt.

La Commission financière préavis favorablement la demande de crédit faite par le Conseil communal.

M. le Président remercie Mme Manon Jaquier pour la lecture de ce rapport et ouvre la discussion.

Mme Christine Pochon, à titre personnel, a été très surprise par ce point. Pour rappel, en avril lors de la dernière assemblée communale, dans la discussion au sujet de la nouvelle zone « Les Chaussés », il a été demandé ce qu'il en était au niveau des écoles. Serait-il possible d'accueillir les enfants en l'état actuel ? Le Conseil communal s'est montré très confiant en indiquant que pour l'instant, tout était sous contrôle. 6 mois après, une demande de crédit pour l'achat de containers est déposée. Je rappelle que la zone « Les Chaussés » n'est pas encore construite. Il aurait été judicieux, en avril, de, peut-être, être plus transparent et moins rassurant. De ce fait, mon intervention de ce soir n'aurait eu aucun sens.

M. Antonio Molettieri explique que les chiffres sont difficiles à interpréter. Le Conseil communal a analysé les chiffres depuis 2014. Beaucoup de changements ont eu lieu dans les premières années jusqu'à ce jour. Etant à Siviriez, les besoins étaient largement couverts, ce qui est toujours le cas à l'heure actuelle. Prévoir des classes qui restent vides, cela n'est pas raisonnable. En mai de cette année, l'arrivée d'uniquement deux élèves a « changé la donne ».

M. Benoît Guillaume se demande où seront aménagés lesdits containers et que couvre la demande de crédit.

M. Antonio Molettieri rapporte qu'ils seront installés au bout du parking (parking situé derrière l'école direction Vauderens). Le montant de CHF 125'000.00 recouvre la totalité, soit permis de construire, raccordement, tableaux interactifs, etc. afin de correspondre aux besoins actuels.

Mme Christine Dumas se demande si le Conseil communal a étudié la possibilité de louer ces containers.

M. Antonio Molettieri relève que cette option a été analysée mais que dès la 3^{ème} année, nous sommes « perdants ». Il sied de préciser que, renseignements pris, ce type de containers se vend facilement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION

C'est à l'unanimité que le Conseil général valide cette demande de crédit de CHF 125'000.00 pour la création d'une salle d'école sur le site de Prez-vers-Siviriez.



3.6 DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 75'000.00 POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIÉTONNIER À LA ROUTE DE BRENLES

M. le Président passe la parole à M. Daniel Girard, Conseiller communal en charge du dicastère « Mobilité et Routes ».

Chaque membre a pu prendre connaissance du message joint à la convocation, message comportant tous les détails de l'investissement demandé. Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président passe la parole à M. Nicolas Currat, Membre de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 97 alinéa 1, lettre b de la Loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis au Conseil général.

Le Conseil communal a demandé plusieurs offres pour la réalisation du trottoir. Le montant total du crédit sera de CHF 150'000.00, la demande complémentaire est de CHF 75'000.00. Le crédit ressort de l'offre jugée la plus économique.

Le Conseil communal a calculé l'amortissement du crédit global à 4%, soit 6'000.00 par an, imputable au budget de fonctionnement. Le crédit sera financé par nos disponibilités ou par un emprunt.

La Commission financière préavise favorablement la demande de crédit faite par le Conseil communal.

M. le Président remercie M. Nicolas Currat pour la lecture de ce rapport et ouvre la discussion.

M. Laurent Carrel, au nom du groupe « Unis pour Siviriez » prend la parole :

Le groupe « Unis pour Siviriez » a bien pris connaissance du dossier concernant la construction de ce fameux trottoir à la Route de Brenles et du message n°8 du Conseil communal qui demande une rallonge de crédit de CHF 75'000.00. Nous sommes conscients que le virage est dangereux avec une route pas très large et que sans trottoir, ce n'est pas top pour les quelques piétons. Cependant, nous proposons le report de cet objet. Nous estimons qu'un trottoir aussi large va poser des problèmes lors de sa construction et nous doutons aussi de son utilité. Trop de questions sont sans réponses... la longueur exacte, nous ne savons pas jusqu'où va le trottoir, pourquoi aussi large et que va-t-on faire avec les habitants concernés (achat de terrain, modification de places privées, déplacement des clôtures) ? En conséquence, le groupe « Unis pour Siviriez » demande le report du dossier et propose au Conseil communal, en collaboration avec la Commission d'aménagement, d'étudier d'autres solutions plus simples et moins onéreuses. Pourquoi pas un simple passage en gravier ? On peut le voir dans de nombreuses communes.



M. le Président remercie M. Laurent Carrel et souligne que nous sommes ici dans un contexte quelque peu nouveau par rapport au fonctionnement de notre Conseil général.

Une demande de renvoi a été déposée. Selon le Règlement d'exécution de la loi sur les communes à son article 14 :

« S'il y a une proposition de renvoi, un vote a lieu à l'issue de la discussion générale. »

M. le Président propose donc d'ouvrir une discussion générale et de passer au vote par la suite.

M. René Gobet souligne que, comme indiqué, le Conseil communal souhaitait réaliser un cheminement piétonnier, projet qui a été malheureusement refusé par les services cantonaux. La proposition de réaliser un cheminement en gravier, cela signifie qu'une bande herbeuse devra être aménagée entre la route et le cheminement... ce qui augmentera encore la distance. Au vu de la configuration, cette solution ne semble pas idéale. Il relève que la sécurité prime.

Mme Christine Dumas se demande « où se terminera cet aménagement ? ».

M. René Gobet mentionne que le trottoir sera créé jusqu'à l'entrée de la propriété Giroud et Chassot. A cette hauteur-là, une « porte d'entrée » sera également réalisée afin de faire ralentir les utilisateurs.

M. Louis Bérard estime qu'à la place d'installer un rétrécissement de route, un avertisseur de vitesse devrait être aménagé. Cette solution coûte moins chère et est efficace.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet la demande de renvoi de cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION

C'est à la majorité des voix (20 OUI / 8 NON) que le Conseil général accepte le renvoi de cette demande de crédit de CHF 75'000.00 pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier à la Route de Brenles.

3.7 DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 63'000.00 POUR L'ACHAT D'UNE DÉSHERBEUSE À EAU CHAUDE

M. le Président passe la parole à M. Daniel Girard, Conseiller communal en charge du dicastère « Mobilité et Routes ».

Chaque membre a pu prendre connaissance du message joint à la convocation, message comportant tous les détails de l'investissement demandé. Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet.



RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président passe la parole à M. Frédéric Conus, Membre de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 97 alinéa 1, lettre b de la Loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis au conseil général.

Le Conseil communal a effectué plusieurs essais et a choisi la meilleure option. Le montant du crédit demandé de CHF 63'000.00 ressort de l'offre reçue.

Le Conseil communal a calculé l'amortissement à 12.5%, soit CHF 7'875.00 par an, imputable au budget de fonctionnement. Le crédit sera financé par nos disponibilités ou par un emprunt.

La Commission financière préavis favorablement la demande de crédit faite par le Conseil communal.

M. le Président remercie M. Frédéric Conus pour la lecture de ce rapport et ouvre la discussion.

M. Julien Rouiller, au nom du groupe « Unis pour Siviriez » prend la parole :

Le groupe « Unis pour Siviriez » a étudié la demande de crédit de CHF 63'000.00 pour l'achat d'une désherbeuse à eau chaude. En préambule, le groupe remercie le Conseil communal ainsi que le personnel communal pour l'étude et la réalisation des différents tests de mode de désherbage. Le mode de désherbage proposé permet de respecter l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, celle-ci même qui interdit aux communes d'employer des herbicides sur les routes, les chemins, place et leurs abords. Le groupe « Unis pour Siviriez » met en évidence que la solution choisie n'est pas la plus écologique, étant donné qu'elle fonctionne avec plusieurs moteurs diesel. Néanmoins, nous sommes conscients qu'il n'existe actuellement aucune solution motorisée complètement propre. En effet, une même solution totalement électrique ne le serait pas non plus (fabrication et élimination des batteries, consommation des véhicules pour tracter la charge des batteries, source de production électrique actuelle, etc.). Sur la base de ces explications, le groupe « Unis pour Siviriez » donne un préavis favorable à la demande de crédit pour l'achat d'une désherbeuse à eau chaude.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION

C'est à l'unanimité que le Conseil général valide cette demande de crédit de CHF 63'000.00 pour l'achat d'une désherbeuse à eau chaude.



3.8 DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 140'000.00 POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET D'HABITAT INTERGÉNÉRATIONNEL

M. le Président passe la parole à M. Paul Maillard, Conseiller communal en charge du dicastère « Aménagement du territoire et Energie ».

Chaque membre a pu prendre connaissance du message joint à la convocation, message comportant tous les détails de l'investissement demandé. Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président passe la parole à M. Louis Bérard, Membre de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 97 alinéa 1, lettre b de la Loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis au Conseil général.

Le Conseil communal a demandé des offres pour la réalisation des équipements et des études. Le montant du crédit demandé de CHF 140'000.00 est réaliste.

Le Conseil communal a calculé l'amortissement à 15%, soit CHF 21'000.00 par an, imputable au budget de fonctionnement. Le crédit sera financé par nos disponibilités ou par un emprunt.

La Commission financière aurait souhaité que les deux objets soient séparés en deux demandes de crédit distinctes. Le crédit d'équipement de la parcelle étant nécessaire de réaliser en même temps que les travaux du nouvel EMS. L'étude pour l'espace communautaire pouvant être démarré plus tard, en fonction de l'avancement des travaux.

La Commission financière préavis défavorablement la demande de crédit faite par le Conseil communal. Cependant, elle soutient le crédit relatif à l'équipement de la parcelle intergénérationnelle et propose au Conseil communal de modifier le crédit d'investissement en ce sens.

M. le Président remercie M. Louis Bérard pour la lecture de ce rapport et ouvre la discussion.

M. Michel Maillard, au nom du groupe « Unis pour Siviriez » prend la parole.

Le groupe « Unis pour Siviriez » a étudié le message n° 10 du Conseil communal, à savoir l'octroi d'un crédit de CHF 140'000.00 pour le développement de projet d'Espace communautaire et d'habitat intergénérationnel. Le groupe est conscient de l'importance de ces aménagements à venir en plein centre du village et entre en matière sur le sujet. Mais il propose le report de cet objet. Probablement parce que c'est une première pour nous tous, probablement parce que le temps presse, il nous semble toutefois indispensable d'impliquer la Commission d'aménagement dans cette réflexion et dans la présentation de ce dossier. C'est son rôle d'apporter un appui dans l'application du plan



Commune de Siviriez

d'aménagement communal (LATeC, art. 36 al. 2). Il nous manque des informations, sur le « d'où on vient, où on est, où on va », sur la gestion du droit de retour du DDP de l'actuel home, sur la possibilité de construire du logement senior sur une zone d'intérêt général, sur le calendrier et les intentions du conseil communal à terme, sur les partenariats en cours ou à définir. La Commune aura d'autres besoins et le choix d'aménager cet emplacement en espace communautaire sans présenter une vue d'ensemble des possibilités nous semble prématuré. En conséquence, le groupe « Unis pour Siviriez » demande le report de cet objet pour complément d'étude, d'information et de discussion, afin que la commission d'aménagement puisse apporter un préavis circonstancié.

M. Paul Maillard répond qu'effectivement ce projet peut-être reporter « éternellement »... mais à la vitesse où vont les travaux entrepris, d'ici à 2 ans, tout sera fini... Il ne serait pas judicieux de devoir entreprendre des travaux de rétention, par exemple, dès la fin des travaux. Il se dit favorable quant à l'implication de la Commission d'aménagement, mais il ne faut pas oublier non plus qu'afin de développer au mieux ce projet, nous avons besoin de l'aide de professionnels... ce qui signifie avoir des liquidités afin de les payer.

M. Damien Gilliard, à titre personnel, souligne :

Le chantier du futur EMS est en cours et va bientôt voir le jour. Je pense donc que c'est le bon moment pour investir cet argent afin de l'utiliser de la meilleure des manières et de ne pas devoir regretter une fois le chantier terminé.

Par ma présence à la Commission d'aménagement depuis quelques années, je peux en ressortir un intérêt de la population pour créer ou recréer un centre de village attractif à Siviriez. Nous avons ici une opportunité qui peut justement répondre à cette demande de la population. En effet, un tel espace pourrait permettre à toutes les générations de notre population de se rencontrer et de partager de bons moments.

Ce futur espace communautaire pourra également servir dans des projets scolaires tel que des jardins partagés intergénérationnels (ce qui se fait d'ailleurs déjà sauf erreur de ma part). De tels projets pourront apporter un vrai plus à mon avis.

Je vous demande par conséquent de voter oui à la demande de crédit de CHF 140'000.00 pour le développement de projets d'Espace communautaire et d'habitat intergénérationnel et vous remercie pour votre attention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet la demande de renvoi de cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION

C'est à la majorité des voix (15 OUI / 10 NON / 3 ABSTENTIONS) que le Conseil général accepte le renvoi de cette demande de crédit de CHF 140'000.00 pour le développement de projets d'Espace communautaire et d'habitat intergénérationnel.



3.9 DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 150'000.00 POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN MÉMORANDUM EN MATIÈRE DE CONSTRUCTIONS

M. le Président passe la parole à M. Paul Maillard, Conseiller communal en charge du dicastère « Aménagement du territoire et Energie ».

Chaque membre a pu prendre connaissance du message joint à la convocation, message comportant tous les détails de l'investissement demandé.

M. Paul Maillard souhaite apporter un complément d'informations :

Îlot urbain, anonymisation du paysage et du site bâti, intégration inappropriée, cube, horreur, perte de valeur des constructions avoisinantes, appartements vides, manque d'espace vert, urbanisme pensé par et pour la promotion immobilière... Que diraient nos aînés en constatant ce désastre ? Ma villa se trouve à jamais dévaluée, autant de termes et d'inquiétudes reçus depuis 2016, année à laquelle j'ai intégré le Conseil communal de Siviriez.

Rappelons-nous encore les émotions vives ressenties de la part de nos citoyens lors de nos défuntes assemblées communales relevant la démesure de certains projets.

Actuellement, notre règlement communal d'urbanisme ne donne pas de réponses face à la multiplication des projets de densification indifférenciés et sans qualité car il ne règle finalement que des questions relatives à la quantité de logements à bâtir !

En 2020, j'ai soumis l'idée au Conseil communal de mandater EspaceSuisse afin d'établir un conseil in situ.

Ce mandat avait pour tâche d'identifier, infirmer ou confirmer nos craintes et d'esquisser des solutions face aux difficultés rencontrées.

Le résultat de cette rencontre avec Espace Suisse a débouché sur un rapport amorçant des directions afin d'améliorer la situation.

Les directions principales sont les suivantes :

- *Redéfinition/priorisation des objectifs de densification en fonction de la mobilité*
- *Introduction d'éléments qualificatifs*
- *Introduction d'un indice de surface verte*
- *Approche/discussion, négociation avec le canton*

La liste est non-exhaustive bien entendu !

En collaboration avec la Commission d'aménagement, notre urbaniste ainsi que l'architecte en charge du PAD « Les Chaussées », nous avons élaboré une démarche afin de mettre en place l'engagement qui vous est présenté ce soir. Cet investissement pour le futur servira à développer ce projet qui correspondra à ce que beaucoup de citoyens ainsi que le Conseil communal souhaitent voir dans nos villages respectifs. C'est-à-dire une densification moins outrancière et plus respectueuse de nos identités villageoises respectives. La réflexion se portera principalement sur les secteurs propres à la zone de centre village où le potentiel de densification est le plus significatif.

L'objectif est de renforcer notre politique en matière d'aménagement du territoire.

Le nombre croissant de citoyens qui nous interpellent à ce sujet renforce l'avis du Conseil communal dans le choix d'agir et corriger le tir !

Le but est ambitieux, l'aboutissement est encore loin. Néanmoins, je suis convaincu que nous pouvons et devons réagir face à ce fléau qui nous envahit !

Certaines personnes parmi vous penseront que c'est trop tard ! A quoi ça sert de dépenser autant d'argent pour faire de l'architecture ?



Je rappelle que la simple opportunité d'imposer un toit deux pans, c'est déjà un étage de moins comparé à un immeuble avec toit plat !

J'ai fait une petite recherche en consultant les parcelles en zone de centre propres à chaque village de notre Commune. Les parcelles analysées sont soit bâties avec une ferme, un bâtiment d'habitation ou sont vierges de construction. J'ai simplement mesuré et considéré les surfaces de terrain bonifiables en les comparant avec des projets que nous avons en cours. Actuellement, plus de 58'000 m² sont à dispositions pour recevoir des projets immobiliers. Je vous parle là des noyaux de villages !

Pour compléter ma recherche, j'ai consulté les surfaces brutes de plancher que nous avons sur des projets bâtis ou en cours de construction sur notre Commune. Ces surfaces variant entre 120 et 180 m² par logement, j'ai donc admis une surface moyenne de 150 m² par logement. Ces quelques 58'839 m² multipliés par l'IBUS à 1.3 représentent environ 509 logements ! Ceci sur quelques 25 parcelles ! Nous n'avons là que la zone Centre village. La même démarche pourrait se faire avec la zone résidentielle.

100 logements sont en cours de réalisation (54 appartements avec permis de construire, 16 en demande de permis de construire et 30 en planification). Ce ne sont là que des chiffres bien entendu. Cependant, je vous laisse imaginer la seule élévation de la moitié de ce potentiel (300 logements) ! Ce projet a pour ambition de renforcer les outils à disposition de notre Commune afin de pérenniser l'avenir.

Est-ce raisonnable de dire que c'est trop tard, ne rien faire et prétendre que l'investissement consacré est trop important par rapport à l'objectif recherché ?

Je vous laisse y répondre... Peu importe le chemin que nous prendrons, nous aurons des frais de prestations à honorer.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président passe la parole à Mme Manon Jaquier, Membre de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 97 alinéa 1, lettre b de la Loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis au conseil général.

Le Conseil communal a demandé des offres à nos partenaires pour la réalisation du Mémoire. Le montant du crédit demandé de CHF 150'000.00 représente la première étape du projet.

Le Conseil communal a calculé l'amortissement à 15%, soit 22'500.00 par an, imputable au budget de fonctionnement. Le crédit sera financé par nos disponibilités ou par un emprunt.

Afin d'avoir une vision globale, il est regrettable que le crédit représente uniquement la première étape et non l'entier du projet. Par ailleurs, le retour sur investissement du Mémoire semble négligeable et l'amortissement sur les 7 prochaines années va impacter les finances communales défavorablement.

La Commission financière préavise défavorablement la demande de crédit faite par le Conseil communal.



M. le Président remercie Mme Manon Jaquier pour la lecture de ce rapport et ouvre la discussion.

M. Matthieu Deillon, à titre personnel, souhaite prendre la parole quant à ce sujet qui lui tient à cœur :

Certaines préoccupations sont plus vives que d'autres et force est de constater que la densification de nos villages en inquiète plus d'un. Je suis loin de vouloir remettre en cause le principe car pour moi l'idée de construire en hauteur est évidemment préférable aux anciennes pratiques consistant à grignoter chaque année de grandes quantités de terrain. Mais cela doit se faire autrement ! Les derniers modèles de locatifs construits dans nos villages, à Siviriez en particulier, sont une vitrine de ce à quoi risque de ressembler nos villages dans le futur. Ces bâtiments sont laids et démesurés, ne s'intègrent pas dans le milieu bâti, dénaturent notre patrimoine et touchent à l'âme de nos villages. Plusieurs endroits sont encore disponibles pour la construction. Il ne faut pas oublier que nos villages ont des indices si élevés qu'il est possible de raser bien des maisons pour construire encore plus de ces grossiers bunkers blancs. Le dernier en date s'est vu signifier un préavis défavorable de la Commune qui a aussitôt été balayé par la Préfecture... ce qui démontre clairement nos limites et notre impuissance face à ce fléau. Arrêtons l'hémorragie, il n'est pas trop tard... mais pour cela nous avons besoin de l'aide de spécialistes pour installer des garde-fous et recadrer les constructions futures afin qu'elles respectent les règles d'éthique, esthétiques et fonctionnelles, qu'elles trouvent un sens et s'intègrent au mieux dans notre Commune. J'entends bien la réflexion de la Commission financière... mais pour moi, ceci n'est pas une dépense mais clairement un investissement. Parfois dans la vie, il n'y a pas que l'argent... mais le bien-être, une belle harmonie dans le village sont essentiels pour la qualité de vie.

M. Damien Gilliard, à titre personnel, prend la parole :

Comme il est mentionné dans le message n°11 à l'intention du Conseil général, bon nombre de bâtiments imposants ont été construits sur le sol de notre Commune depuis 2017. Lors de la mise à l'enquête de ces bâtiments, plusieurs citoyens ont établi des oppositions. Celles-ci portant sur différents thèmes. Cela montre que notre population n'est pas totalement en adéquation avec les constructions de ces immeubles imposants.

Le projet qui nous concerne dans cette demande d'investissement pourrait justement aller dans le sens de cette partie de la population. En effet, la part du projet qui concerne la baisse des indices tel que l'IBUS (indice brut d'utilisation du sol) permettrait d'obtenir la mise à l'enquête de bâtiments moins imposants. Une deuxième partie du projet, qui elle concerne l'intégration dans le tissu bâti existant, permettrait peut-être de diminuer la destruction des fermes villageoises.

La construction densifiée que nous connaissons actuellement engendrera des coûts futurs relatifs aux infrastructures. Une baisse des indices projetée dans ce Mémoire permettrait de diminuer cette densification et donc par conséquent d'éviter ces éventuels futurs investissements.

C'est pourquoi, je vous recommande de voter oui à la demande de crédit de CHF 150'000.00.- pour l'établissement d'un Mémoire en matière de constructions et vous remercie pour votre attention.



Mme Marie-Claire Jaquier, au nom du groupe « Unis pour Siviriez », rapporte que *Le groupe « Unis pour Siviriez » a analysé le message et nous nous sommes appuyés sur ledit message lors de nos échanges. D'autres éléments sont venus en cours de présentation. Le groupe « Unis pour Siviriez » rejoint l'analyse du Conseil communal quant à l'impact des nouvelles constructions dans nos paysages architecturaux. Il relève qu'il est important d'apporter des adaptations nécessaires. Cependant, la majorité du groupe « Unis pour Siviriez » propose de rejeter le crédit de CHF 150'000.00 pour la mise en place d'un outil de travail appelé Memorandum en matière de construction.*

En voilà les raisons :

- *Le plan d'aménagement a été adopté en 2016 par la Commune et approuvé en 2017 par le Canton.*
- *De nombreuses zones sont déjà construites et d'autres sont à l'enquête. Selon nos informations, il reste que peu de terrain à bâtir dans nos villages. La Commune de Siviriez ne travaille pas actuellement la révision de son plan d'aménagement contrairement à de nombreuses communes fribourgeoises. Elle sera certainement appelée à le faire lors de la prochaine législature et cet outil pourrait avoir alors tout son sens. En effet, le Memorandum en matière de construction prévoit les analyses du bâti existant et les propositions assurant la cohérence urbanistique et architecturale avec le tissu bâti :*
 - *Consultations de divers intervenants*
 - *Mise en place d'un cahier des charges*
 - *Développement du projet*
 - *Synthèse et mise en place du projet*
- *La mise en place pour cet outil de travail est prévue pour une durée de 3 ans environ à partir de 2022, c'est-à-dire qu'il sera prêt dès 2025. Pendant ce temps, d'autres constructions pourront voir le jour avec le PAL en vigueur et le règlement actuel.*

La demande de crédit actuel de CHF 150'000.00 est, selon le Conseil communal, une première étape. Un deuxième crédit sera certainement demandé dans les années à venir.

Le groupe « Unis pour Siviriez » pense que cet investissement n'est pas nécessaire en ce moment mais le sera peut-être lors de la prochaine révision du PAL. En revanche, le groupe demande au Conseil communal et à la Commission d'aménagement d'analyser notre règlement d'urbanisme à la lumière des critères du nouveau plan directeur cantonal, de faire des propositions d'adaptation afin d'atténuer l'impact des prochaines constructions dans le bâti existant. Il pense que les modifications qui pourront ou pourraient être apportées auront plus rapidement un impact que d'attendre encore toutes ces années.

M. Paul Maillard relève que les CHF 150'000.00 sont en grande partie pour les prestations de l'urbaniste. Peu importe le chemin que l'on va suivre, nous aurons « besoin » de l'aide d'un urbaniste. Il sied de préciser que modifier un RCU et soumettre des propositions au Canton sur la base du plan directeur cantonal prendra le même nombre d'années. Finalement, si cet investissement est refusé ce soir, quoi que l'on fasse, aucun montant n'est prévu dans le budget de fonctionnement pour entreprendre des études. De ce fait, en 2022, rien ne sera entrepris.



M. Christian Ruffieux, au nom du groupe « Ensemble vers l'avenir » souhaite intervenir :

Le sujet a aussi été étudié au sein du groupe « Ensemble vers l'avenir ». La question qui revient est toujours la même... n'est-il pas trop tard ? Le groupe « Ensemble vers l'avenir » estime que c'est le dernier moment pour réagir. Est-ce que cela a un sens de reporter le projet pour redémarrer dans 1 ou 2 ans ?

Même si les avis étaient mitigés au sein du groupe, l'idée est d'aller de l'avant et toujours dans ce même équilibre entre l'aspect financier et la qualité de vie dans notre Commune. Il serait opportun d'accepter cette demande.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION

C'est à la majorité des voix (19 OUI / 7 NON / 2 ABSTENTIONS) que le Conseil général accepte cette demande de crédit de CHF 150'000.00 pour l'établissement d'un Mémoire en matière de constructions.

3.10 DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 1'000'000.00 POUR L'ÉQUIPEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉ, SECTEUR « EN JOGNE »

M. le Président passe la parole à M. Paul Maillard, Conseiller communal en charge du dicastère « Aménagement du territoire et Energie ».

M. Paul Maillard tient à remercier le Conseil général d'avoir accepté le projet quant à l'établissement d'un Mémoire. Ledit projet lui tient à cœur.

Chaque membre a pu prendre connaissance du message joint à la convocation, message comportant tous les détails de l'investissement demandé. Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président passe la parole à M. Frédéric Conus, Membre de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 97 alinéa 1, lettre b de la Loi sur les communes, la Commission financière a examiné le rapport établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis au Conseil général.

Le Conseil communal a demandé différentes offres pour la réalisation des équipements. Le montant du crédit demandé de CHF 1'000'000.00 ressort des offres demandées.

Le Conseil communal prévoit le financement par la vente des parcelles et aucun amortissement n'est nécessaire.



La Commission financière préavise favorablement la demande de crédit faite par le Conseil communal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte cette demande de crédit de CHF 1'000'000.00 pour l'équipement de la zone d'activité, secteur « En Jogne ».

3.11 VOTE FINAL DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2022

M. le Président passe la parole à M. Pierre Alain Coquoz, Conseiller communal en charge du dicastère « Finances et Ordre public ».

Chaque membre a pu prendre connaissance du document joint à la convocation, document comportant tous les détails.

M. Pierre Alain Coquoz soumet un bref résumé, soit :

Budget des investissements

Le budget des investissements 2022 considère les investissements nouveaux suivants :

➤ Réfection toiture bâtiment accueil extrascolaire et chaudière	300'000.00
➤ Rafraîchissement café Lion d'Or	75'000.00
➤ Rafraîchissement chambres auberge Lion d'Or	150'000.00
➤ Containers et équipements pour classe supplémentaire	125'000.00
➤ Crédit complémentaire pour cheminement piétonnier route de Brenles	75'000.00
➤ Achat d'une désherbeuse à eau chaude	63'000.00
➤ Développement futur home et habitat Senior+	140'000.00
➤ Bau Mémoirendum	150'000.00
➤ Equipement de la zone d'activité, secteur « En Jogne »	1'000'000.00

Le produit de la vente de deux parcelles, estimé selon budget à CHF 1'095'000.00, permettra de financer les coûts de l'équipement de la zone d'activité.

Des participations de tiers aux frais d'aménagement de la zone « Les Chaussés » ont été considérées à hauteur de CHF 77'771.00.



RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président passe la parole à M. Alexandre Bourqui, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

Budget des investissements

Le budget présente un excédent net des dépenses de CHF 6'755'285.00 et contient des investissements qui ont été décidés lors des dernières assemblées communales et neuf investissements présentés lors de cette assemblée, pour un montant global de CHF 2'078'000.00.

La Commission financière préavise le budget d'investissement favorablement, à l'exception des trois objets que nous avons préavisés défavorablement.

Nous tenons à remercier le Conseil communal pour le travail accompli pour les budgets, au soin apporté aux messages que nous avons reçus et à la transparence envers notre commission.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION

Sous réserve des modifications dues aux décisions prises ci-dessus, le Conseil général valide, à l'unanimité, le budget des investissements 2022.

M. le Président conclut les points de l'ordre du jour consacrés aux budgets.

Permettez-moi de remercier M. Pierre-Alain Coquoz pour son engagement. Ses compétences sont un plus pour notre Commune. Je relève aussi le travail sérieux et approfondi de la Commission financière et de son Président. Quatre séances ont été nécessaires pour l'examen complet des budgets. Merci Mesdames et Messieurs.

Merci aussi aux membres du Conseil communal qui ont présenté de manière fouillée les investissements qu'ils soutenaient. Tous les investissements n'ont pas été acceptés, c'est aussi le rôle de notre Conseil général de juger selon son ressenti et selon les réflexions qu'il a faites.



4. PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER

M. le Président passe la parole à M. Pierre Alain Coquoz, Conseiller communal en charge du dicastère « Finances et Ordre public ».

Chaque membre a pu prendre connaissance du plan financier joint à la convocation, document comportant tous les détails.

M. Pierre Alain Coquoz souligne qu'il s'engage à présenter le plan financier une fois par année lors de la séance des budgets.

Il soumet la base quant aux personnes physiques :

Situation au 30 juin	Revenu	Progression %	Moyenne Cote cantonale	Fortune	Progression %	Moyenne
2017 2'199 hab.	4'694'701			418'850		
2018 2'239 hab.	4'853'151	+ 3,38%		397'199	- 5,17%	
2019 2'281 hab.	5'145'182	+ 6,02%	4,80%	407'904	+ 2,70%	- 1,31 %
2020 2'346 hab.						

En définitive nous avons une augmentation relativement importante.



Personnes morales :

Situation au 30 juin	Bénéfice	Progression en %	Capital	Progression en %
2017	135'372		151'412	
2018	184'192	+ 36,06%	45'592	- 69,89%
2019	169'667	- 7,89%	49'552	+ 36,06%

Il souligne que la diminution des impôts est assez significative. Il sied de préciser qu'il a appliqué les conseils du Service des contributions.

M. Pierre Alain Coquoz explique :

- recettes fiscales : majoration de 3%
- impôts spéciaux : moyenne des 3 dernières années

Les leviers sont :

- augmentation des impôts
- augmentation de la contribution immobilière

En résumé, concernant les dépenses, M. Pierre Alain Coquoz mentionne que le Conseil communal maîtrise « peu de choses », il y a énormément de charges liées. Il se dit préoccupé au niveau des charges du district.

M. le Président remercie M. Pierre Alain Coquoz pour toutes ces précisions.



5. APPROBATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL (RCG)

M. le Président passe la parole à M. Pierre-Alain Pittet, Vice-président du Conseil général.

Le bureau du conseil général ainsi que les scrutatrices et scrutateurs suppléants ont élaboré le règlement du conseil général en se basant sur des règlements déjà existants dans d'autres communes. Ce règlement rassemble tous les éléments légaux présents dans la loi sur les communes et son règlement d'exécution et devrait faciliter la conduite du conseil général et les procédures.

Le projet de règlement a été soumis pour un examen préalable au Service des communes et à la Préfecture de la Glâne. À la suite de leur retour quelques légères modifications ont été apportées comme vous avez pu le voir dans le mail du 28 novembre « Infos du bureau N°4 ».

Le Bureau du Conseil général et les scrutatrices et scrutateurs suppléants vous invitent à adopter ce projet de règlement.

Chaque membre a pu prendre connaissance du Règlement joint à la convocation, document comportant tous les détails.

M. le Président remercie M. Pierre-Alain Pittet et souligne que selon l'article 3 du RELCo, les projets de règlement doivent être mis en discussion article par article uniquement si un membre de l'assemblée le demande et que sa proposition est agréée par le 1/5 de des membres présents.

N'ayant aucune demande dans ce sens, M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il soumet cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION

Le Conseil général valide, à l'unanimité, le Règlement du Conseil général tel que présenté.



6. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ADDUCTION D'EAU DE LA GLÂNE SUD-OUEST

M. le Président passe la parole à M. Emmanuel Jaquier, Conseiller communal en charge du dicastère « Approvisionnement et Protection des eaux ».

Chaque membre a pu prendre connaissance du message joint à la convocation, message comportant tous les détails. Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet.

M. le Président remercie M. Emmanuel Jaquier et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION

A l'unanimité, le Conseil général approuve les nouveaux statuts de l'Association des communes pour l'adduction d'eau de la Glâne Sud-Ouest.

7. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA GLÂNE

M. le Président passe la parole à M. Antonio Molettieri, Conseiller communal en charge du dicastère « Ecoles et Petite enfance ».

Chaque membre a pu prendre connaissance du message joint à la convocation, message comportant tous les détails. Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet.

M. le Président remercie M. Antonio Molettieri et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION

A l'unanimité, le Conseil général approuve les nouveaux statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Glâne.



8. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA RÉGION GLÂNE-VEVEYSE

M. le Président passe la parole à M. René Gobet, Syndic.

Chaque membre a pu prendre connaissance du message joint à la convocation, message comportant tous les détails. Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet.

M. le Président remercie M. René Gobet et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION

A l'unanimité, le Conseil général approuve les nouveaux statuts la Région Glâne-Vevveyse.

9. COMMISSION INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

M. le Président passe la parole à Mme Christine Pochon, Conseillère générale.

Chaque membre a pu prendre connaissance du message joint à la convocation, message comportant tous les détails. Mme Christine Pochon n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet.

M. le Président remercie Mme Christine Pochon et ouvre la discussion.

MISE SUR PIED DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION

A l'unanimité, le Conseil général approuve la mise sur pied de la Commission Infrastructures scolaires.

COMPOSITION DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

M. le Président soumet au vote la composition de ladite commission, soit 7 membres dont 3 du Conseil communal et 4 du Conseil général.

VOTE / DÉCISION

A l'unanimité, le Conseil général valide la composition de la Commission.



ELECTIONS DES MEMBRES

M. Christian Ruffieux propose les candidatures de Mme Christine Pochon et M. Damien Gilliard.

M. Christine Dumas soumet les candidatures de Mme Justine Ruffieux et M. Michel Maillard.

N'ayant pas d'autres candidats, M. le Président propose d'élire ces quatre personnes par applaudissements.

M. le Président indique que le Conseil communal sera représenté par MM. Pascal Cosandey, Pierre Alain Coquoz et Antonio Molettieri.

10. DIVERS

M. René Gobet, Syndic informe le Conseil général qu'à l'instar d'autres communes, une demande de reconsidération dans le processus d'élaboration du volet éolien du Plan directeur cantonal a été transmise au Conseil d'Etat. Il mentionne également la perspective d'un sondage auprès de la population, ledit sondage sera établi en collaboration avec la Commission de l'énergie et du développement durable.

M. François Equey prend la parole :

La Commission de l'énergie et du développement durable et je pense une grande partie des Conseillères et Conseillers généraux ainsi que de la population se joignent à moi pour vous remercier d'avoir pris cette décision de faire parvenir au Conseil d'Etat une demande de reconsidération du plan directeur cantonal concernant le volet éolien dans notre Commune.

Je crois qu'il était nécessaire de rassurer et d'informer les citoyens concernant ce sujet. Votre intention de ne pas faire figurer un point concernant ce projet éolien aux tractanda de notre assemblée de ce soir ne faisait que de mettre encore un peu plus le trouble concernant le positionnement du Conseil communal à ce sujet. De plus, le délai pour se manifester arrive gentiment à échéance. Lors de mes différents contacts avec la Conseillère communale de Vuisternens-devant-Romont Mme Mathis ainsi que Maître Ecoffey, j'ai été informé que la commune de Vuisternens - devant-Romont met gratuitement à disposition son avis de droit et que les frais déjà engagés seront assumés par ladite commune.

Votre positionnement par cette lettre recommandée, rappelons-le, ne signifie pas pour l'instant que nous sommes contre les éoliennes mais que nous mettons en doute l'indépendance et la neutralité des experts qui ont assisté le Service de l'énergie dans l'élaboration du volet éolien du Plan Directeur cantonal. Le choix des emplacements, des conditions d'exploitation et des rendements de ces machines sans tenir compte de toutes les nuisances qui vont avec nous font aussi beaucoup réfléchir et craindre le pire. L'émission de télévision du dimanche 5 décembre dernier sur M6 à 21h05 « Dossier tabou » permet de prendre conscience de l'impact et des conséquences de telles installations éoliennes ou photovoltaïques.



Commune de Siviriez

La Commission de l'énergie et du développement durable va rester vigilante et attentive sur ce sujet et demande au Conseil communal d'impliquer et de renseigner ladite commission régulièrement sur le projet éolien et également sur d'autres projets qui concernent l'énergie, comme le chauffage à distance entre autres. Nous espérons ainsi collaborer favorablement et régulièrement pour le bien de notre Commune.

Je vous remercie de m'avoir prêté votre attention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle aux personnes qui ont formulé des questions individuelles de les transmettre par courriel à l'administration communale. Cette demande est également valable pour les porte-paroles des groupes. Cela facilite la rédaction du PV.

M. le Président donne encore quelques informations du Bureau du Conseil général, soit :

- Mise en ordre des listes de présence : courriel transmis aux Présidents des commissions
- Dates provisoires des Conseils généraux 2022:

Lundi 14 mars 2022

Mardi 17 mai 2022

Mercredi 12 octobre 2022

Mardi 13 décembre 2022



CONCLUSION DE M. LE PRÉSIDENT

Avec la séance de ce soir nous sommes entrés dans le vif du sujet après deux galops d'entraînement.

Merci aux membres pour l'implication, le sérieux, la réflexion et les propositions pour avancer dans les objets refusés. Ma reconnaissance va aux deux responsables des groupes « Ensemble vers l'avenir » M. Christian Ruffieux et « Unis pour Siviriez » M. Michel Maillard ainsi qu'à leurs secrétaires. Les deux groupes n'étaient pas unanimes pour plusieurs objets. Toutefois, il est arrivé que les voix se mélangent, ce qui me paraît être un élément positif.

Malgré un budget 2022 rouge vif, on peut quand même se demander si nos problèmes ne sont quand même pas des problèmes de privilégiés.

Merci au Conseil communal pour l'information concernant le thème des éoliennes, notre population est inquiète et doit être tenue au courant de ce qui se passe. J'espère que la suite de ce dossier, avec la Commission de l'énergie et du développement durable, se poursuivra dans de bonnes conditions.

Notre reconnaissance aux membres du Conseil communal pour leur engagement et leur travail. On l'a déjà dit souvent être Conseiller communal c'est se confronter à des domaines complexes. J'en suis presque à me dire que c'est un sacerdoce.

Je tiens à présenter au Conseil communal des remerciements de citoyennes et citoyens de Chavannes-les-Forts par rapport à l'aménagement de la place et de l'arrêt de bus devant l'ancien Café de l'Union.

La communication doit être la base des relations entre le Conseil communal, le Conseil général et la population. Celle-ci doit avoir connaissance du plan de législature, par exemple. Merci au Conseil communal de le présenter lors de la prochaine séance du Conseil général.

Le Conseil général existe et ce n'est pas une chambre d'enregistrement. Nous devons travailler ensemble par rapport aux grands sujets liés à l'avenir de notre Commune. Dialoguons davantage et collaborons. Il est vrai que ce n'est pas simple pour un Conseil communal d'arriver devant un Conseil général avec des investissements qui sont refusés. Mais, il faut bien le dire, un message aussi beau soit-il ne remplace pas un contact direct. Nous devons donc définir ce qui peut faciliter la collaboration. Je pense que la présence des Conseillers communaux concernés lors des rencontres de groupes est indispensable. Cela n'a pas été le cas cette fois, ce qui explique peut-être certaines décisions prises ce soir.

Pourquoi ne pas faire les rencontres au même moment puis se séparer pour les prises de position ? c'est une idée que je lance... je laisse MM. Christian Ruffieux et Michel Maillard à cette réflexion.

Il est aussi nécessaire d'avoir des contacts informels, discuter, avoir connaissance des soucis du Conseil communal. Améliorer la collaboration puis prendre position selon ses convictions.

Le Conseil général existe. Il faut aussi l'intégrer dans les manifestations communales, lorsque la Commune participe à des rencontres protocolaires, des inaugurations... Il serait opportun que le Président ou une délégation du Bureau soit présente. Cela doit devenir la règle.



Commune de Siviriez

C'est la fin de la partie qui a certainement rappelé mon côté « Vieil instit' ».

Merci au public pour sa présence. Nous ferons le nécessaire pour que le diaporama soit complètement lisible à l'avenir pour les personnes intéressées.

Merci à l'ensemble du personnel communal : administration, concierge, déchetterie, employés des routes... Plus toutes celles et ceux qui travaillent dans l'ombre.

Merci à nos nouvelles porteuses de micros.

Il n'y a malheureusement pas de verre de l'amitié en raison des circonstances connues de tous.

Les fêtes de fin d'année seront cette année un « Copier-Coller » de l'année passée, on le regrette tous. Que malgré cela, elles vous soient douces. Qu'elles vous apportent joie et bons moments en famille, dans la simplicité.

Merci à tous pour votre présence et vos réflexions.

Bonne fin de soirée à toutes et à tous et bon retour chez vous !

L'assemblée est close à 22h55.

Au nom du Conseil général

Le Président

La Secrétaire

Gérard Toffel

Véronique Moret